



# Mobilité des Secrétaires Administratifs

**Prise de fonction : 1<sup>er</sup> mars 2025**

L'UNSa Justice vous annonce l'ouverture de la première campagne de mobilité pour les secrétaires administratifs au titre de l'année 2025 :

## Calendrier

Date limite de candidature	Vendredi 18 octobre 2024
La date limite de renonciation	Vendredi 8 novembre 2024
Diffusion des résultats par le secrétariat général	Vendredi 20 décembre 2024

## Candidatures

 Pour les SA du ministère de la Justice :

- La totalité des postes proposés sein du ministère de la justice sont soumis à **des entretiens obligatoires avec les recruteurs**, dont les coordonnées sont indiquées dans chaque fiche de poste. Ces entretiens sont initiés par l'agent et peuvent être téléphoniques si la distance ne permet pas à ce dernier de se déplacer.
  - L'agent doit compléter une fiche de candidature dans la limite de 7 choix sur **Harmonie** qui doit être visée par le supérieur hiérarchique du candidat et son N+2. Chaque candidature est considérée comme utile et les affectations se feront prioritairement sur les postes vacants.

La fiche de candidature doit être accompagnée d'un curriculum-vitae, d'une lettre de motivation, le cas échéant, des pièces justificatives et sont adressés par la voie hiérarchique aux services gestionnaires des ressources humaines de la direction de rattachement :

Affectation actuelle des agents		Retour des fiches de vœux
DAP	Services déconcentrés	Bureau RH4 — Section PA / <a href="mailto:aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr">aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr</a>
	Administration centrale	Cabinet / Mme YAHIAOUI – <a href="mailto:kedidja.yahiaoui@justice.gouv.fr">kedidja.yahiaoui@justice.gouv.fr</a>
DPJJ	Services déconcentrés	Bureau RH4 — Section corps communs / <a href="mailto:mobilite.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr">mobilite.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr</a>
	Administration centrale	Bureau RH4 — Section suivi carrières AC / <a href="mailto:proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr">proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr</a>
DSJ	Services déconcentrés	DSJ — Bureau RHGI — Section catégorie B / <a href="mailto:sa-pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr">sa-pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr</a>
	Administration centrale	DSJ — Cabinet — Pôle RH et support proximité / <a href="mailto:mobilite-avancement.dsj@justice.gouv.fr">mobilite-avancement.dsj@justice.gouv.fr</a>
GCLH		GCLH — Bureau RH et maisons d'éducatrices / <a href="mailto:florian.michel@legiondhonneur.fr">florian.michel@legiondhonneur.fr</a>
SG - DACG - DACS - Cabinet- ICJ		SG - SRH - BGAFIAC / <a href="mailto:gestion-collective.bgafiac@justice.gouv.fr">gestion-collective.bgafiac@justice.gouv.fr</a>

- Candidatures des lauréats de la L.A et de l'examen professionnel de C en B

Les candidatures des lauréats de la liste d'aptitude au titre de 2024 et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs au titre de **2023** et au titre de **2024** doivent être adressées au bureau de la gestion collective des corps communs [cosi.srh-sg@justice.gouv.fr](mailto:cosi.srh-sg@justice.gouv.fr), avec en copie les services gestionnaires des ressources humaines de la direction de rattachement par la voie hiérarchique.

## Par la voie du détachement

Les secrétaires administratifs **extérieurs** au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la **voie du détachement** doivent transmettre :

- leur fiche de candidature, à remplir manuellement, avec l'avis de leur administration d'origine relatif à leur départ ;
- leur curriculum vitae ;
- leur lettre de motivation ;
- les pièces justificatives le cas échéant ;
- leur dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- leurs trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel ;
- leur état des services

L'ensemble de ces documents doit être envoyé à l'adresse courriel du recruteur indiqué dans l'offre publiée sur le site Choisir le service public (CSP).

Les agents actuellement placés **en position de détachement au sein du ministère de la Justice dans le corps interministériel des secrétaires administratifs ne disposent pas d'un droit à mutation**. Dans l'hypothèse où ils souhaitent un changement d'affectation, il leur appartient de mettre un terme au détachement en cours et de solliciter un nouveau détachement sur l'affectation envisagée.



Les demandes de détachement sur l'un des postes offerts à la mutation ne seront examinées qu'après l'examen des demandes de mutation des secrétaires administratifs du ministère de la Justice.

### **Pièces justificatives à fournir pour les situations ouvrant droit à des priorités**

Les candidats devront joindre à leur fiche de candidatures l'ensemble des pièces justificatives correspondant leur situation, y compris pour les centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM).

[Cliquez ici pour retrouver tous les documents sur l'Intranet](#)

L'UNSa Justice  
l'action utile !